

[Text]

across our great nation you will come across various provincial bodies such as ours.

I must say, before getting into the meat of our brief, that I would like to extend a special welcome to Lucie Pépin, who is the past president of the Canadian Advisory Council on the Status of Women. Welcome, Lucie. Also, welcome to everyone else, but a special welcome to her.

An hon. member: I was wondering . . .

Ms Mitchell: I guess if you are past president of the advisory council you get a special welcome.

Mrs. Crane: When I was first taking the chair of this group in P.E.I. she was the president of the federal advisory council, so I know her in that capacity as well as a friend by this time.

I would like to now present our brief. Canadian society purports to value children, but it is not willing to adequately compensate people—usually women—for looking after them. Mothers who remain at home are unpaid; consequently, when alternative care-givers are hired, they too are underpaid. Women who join the paid labour force are largely underpaid for the work they do, and those in need of adequate child care are restricted in their jobs and in the attainment of better jobs.

It is our position that the present child care system negatively impacts women in essentially two ways. First of all, because people, primarily women, who presently provide child care are inadequately paid and the job given low status and therefore low priority, this creates yet another job ghetto for women.

• 1655

Secondly, because the present system is expensive and largely inflexible, it does not provide the support system that women need in order better to meet their present job responsibilities and to access better job opportunities, including promotions.

Society at present places little value on child care. It is seen as low-status work regardless of who provides it. In this province the average child care worker can expect to earn approximately \$5 an hour, while a seasonal employee with the Department of Highways, flagging traffic, can expect to earn in excess of . . . we say \$7 in our brief, but I have heard since preparation of the brief that it is actually more than \$8 per hour.

Child care workers on the average are well educated, having trained for the most part in this province at least two years at the Holland College facilities in this province. It is obvious, therefore, that the present salary does not in any way give recognition to the educational and social components of the service. It is also obvious, because of the low pay, that this

[Translation]

qu'au cours de vos pérégrinations à travers le Canada, vous rencontrerez d'autres groupes provinciaux comme le nôtre.

Avant de passer à notre mémoire, je tiens à souhaiter la bienvenue de façon toute particulière à Lucie Pépin, qui est une ex-présidente du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. Bienvenue, Lucie. Je souhaite la bienvenue à tous les autres, mais à elle en particulier.

Une voix: Je me demandais . . .

Mme Mitchell: Je suppose que si vous êtes une ancienne présidente du conseil consultatif, vous avez droit à un mot de bienvenue tout spécial.

Mme Crane: Quand j'ai assumé la présidence du groupe de l'Île-du-Prince-Édouard, M^{me} Pépin était présidente du Conseil consultatif fédéral, et c'est ainsi que je l'ai connue. Maintenant, c'est une amie.

Je voudrais maintenant présenter notre mémoire. La société canadienne dit que les enfants lui importent, mais elle n'est pas disposée à dédommager adéquatement les gens, d'habitude des femmes, qui s'en occupent. Les mères qui restent à la maison ne reçoivent pas de rémunération. Par conséquent, quand elles embauchent des gardiennes, ces dernières aussi sont sous-payées. Les femmes qui vont sur le marché du travail sont en majeure partie sous-payées pour le travail qu'elles font, et celles qui ne peuvent pas obtenir des soins adéquats pour leurs enfants éprouvent des contraintes au travail et elles sont brimées dans leur promotion.

Nous pensons que le régime actuel de soin des enfants a une incidence négative à deux égards essentiellement. D'une part, les gens, surtout des femmes, qui actuellement s'occupent des enfants sont mal rémunérés, et le travail n'est pas très prisé, et, par conséquent, n'est pas prioritaire, ce qui contribue à créer un autre ghetto d'emplois pour les femmes.

D'autre part, le régime actuel coûte cher et n'est pas très souple dans l'ensemble. Il n'offre pas aux femmes l'appui dont elles ont besoin pour mieux répondre à leurs responsabilités actuelles au travail et pour accéder à de meilleurs débouchés, y compris des promotions.

La société, actuellement, ne prise pas beaucoup le soin des enfants. Ce travail est un travail ingrat, quelle que soit la personne qui le fasse. Dans cette province, une puéricultrice moyenne peut s'attendre à gagner environ 5\$ l'heure, tandis qu'un employé saisonnier au ministère de la Voirie, qui oriente la circulation, peut gagner jusqu'à plus de 7\$ l'heure, comme nous le disons dans notre mémoire. Toutefois, depuis la rédaction du mémoire, nous avons appris que c'était plus de 8\$ l'heure.

Les puéricultrices, dans l'ensemble, sont bien instruites et ont été formées pour la plupart, pour ce qui est de notre province, deux années durant au collège Holland, ici même. Par conséquent, il est évident que le salaire actuel ne reconnaît nullement les composantes éducatives et sociales du service. Il est également manifeste, étant donné la faible rémunération, que ce travail est considéré comme ingrat et, par conséquent,